

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 JUILLET 2020

Date de la convocation : 15 Juillet 2020

Ordre du jour : renouvellement contrat à durée déterminée à temps non complet pour l'école, désignation délégués du conseil municipal à la commission de contrôle des listes électorales, dégrèvement des cotisations foncières des entreprises, examen de la demande de baisse du prix de l'occupation du domaine public, présentation du programme de réinstallation des réfugiés en Lozère, présentation du projet de l'aménagement de l'agence postale

Le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour la désignation des membres du comité consultatif d'actions sociale.

L'an deux mille vingt et le vingt trois juillet à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de cette commune régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : RODRIGUES David, SAGNET POUGET Valérie, VALENTIN Denis, DELTOUR Michel, BERTRAND Jean-Luc, FAGES Guylène, MALAVIOLLE Roselyne, CIPRIANI Patrick, MAS Fabienne, DELEUS PORCHEROT Mélanie, POUGET Yves, SEGUIN Xavier, PAGES SAMSON Mathilde, PLANCHON Sandrine,

Absents excusés : MATHIEU Philippe, BERTY Benoît, CITERIN Sylvie, FAGES Yannick, ANDRE Sophie

Madame Mathilde PAGES SAMSON a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. Monsieur le Maire a ensuite ouvert la séance et exposé ce qui suit :

2020-047 Création poste contractuel agent technique à temps non complet à l'école

VU la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison d'une surcharge de travail,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C, du 1^{er} septembre 2020 au 7 juillet 2021. Cet agent assurera les fonctions d'agent d'entretien polyvalent à l'école du sycomore à temps non complet rémunéré sur la base de 12.55/35^{ème}. La rémunération sera calculée par référence à l'indice du 1^{er} échelon de l'échelle 3, indice brut 350, indice majoré 327, avec possibilité d'heures complémentaires.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

2020-048 Délégués du conseil municipal à la commission de contrôle des listes électorales :

Le Maire expose que l'article L.19 du code électoral, prévoit la constitution d'une commission de contrôle, chargée d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre.

Les membres de cette commission sont nommés par arrêté de la Préfète après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 JUILLET 2020

La commission de contrôle est composée d'un conseiller municipal de la commune, d'un délégué de l'administration et d'un délégué désigné par la présidente du tribunal judiciaire. Il peut être désigné un délégué suppléant désignés dans les mêmes conditions que les membres titulaires.

Pour notre commune de 1000 habitants et plus dans laquelle une seule liste a obtenu des sièges, le conseiller municipal est pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, ou, à défaut du plus jeune conseiller municipal.

Sont désignés : Philippe MATHIEU, membre titulaire et Mathilde PAGES SAMSON, membre suppléante.

2020-049 Dégrevement des cotisations foncières des entreprises :

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 3 du troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020 permettant au Conseil Municipal d'instaurer un dégrèvement des deux tiers du montant de la cotisation foncière des entreprises en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'évènement particulièrement affectés par la crise sanitaire.

Afin que les entreprises du territoire de Banassac-Canilhac puissent bénéficier de cette exonération,

Vu la 3^{ème} loi de finances rectificative pour 2020,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'instaurer le dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

2020-050 Examen de la demande de baisse du prix de l'occupation du domaine public

Le Maire présente un courrier de Mme Aurélie CARVALHO, gérante de la SARL ALDEBERT à La Mothe dans laquelle elle demande une baisse du tarif de l'occupation du domaine public pour son garage automobiles car elle a connu une baisse de son chiffre d'affaire pour la période mars/avril due à la crise COVID 19.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal:

Considérant que la SARL Aldebert ne rentre pas dans le secteur du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'évènement particulièrement affectés par la crise sanitaire et pour lesquels le gouvernement demande aux mairies de prendre des dispositions sur les cotisations foncières des entreprises,

Décide de ne pas appliquer de baisse de la redevance de l'occupation du domaine public pour 2020.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 JUILLET 2020

Programme « réinstallé » avec l'association Aurore :

Le Maire expose qu'il a été démarché par Monsieur Frédéric MEREL, coordinateur de l'association « Aurore » pour une présentation de l'association.

L'association Aurore va porter un programme de réinstallation de réfugiés en Lozère avec deux autres associations, Habitat et Humanise et Entraide Pierre Valdo.

La « réinstallation » consiste à accueillir, à la demande du Haut-Commissariat aux réfugiés des Nations Unies, des personnes qui ont fui leur pays d'origine, pour qu'elles obtiennent une protection et des perspectives de vie meilleure en France.

Les familles de réfugiés ne sont pas imposées sur un territoire.

Monsieur Mérel propose de présenter au conseil municipal l'association « Aurore » et le programme « réinstallation ». à la prochaine réunion du conseil municipal.

2020-051 : Commission extra-municipale d'aide sociale :

Monsieur le Maire propose qu'une commission extra-municipale d'aide sociale soit créée en complément à la commission municipale. Cette commission comportera des représentants d'associations locales.

Le conseil municipal accepte la proposition du Maire et désigne les membres de la commission extra-municipale d'aide sociale suivants :

Virginie BOISSONNADE pour l'Association Familles Actives

Monique ALBARET pour l'UDAF Lozère

Marinette ARRAGON pour les Restos du Cœur Lozère

Aysset BUYUKARIKAYA, ancien membre du CCAS de Banassac

Claudine PRIVAT, coordinatrice du Téléthon sur le secteur de La Canourgue

Nathalie BOURGADE.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 16.

Date d'affichage du compte rendu : 3 août 2020

Numéro délibération	Objet délibération
2020.047	Création poste contractuel agent technique à temps non complet à l'école
2020.048	Délégués du conseil municipal à la commission de contrôle des listes électorales
2020.049	Dégrèvement des cotisations foncières des entreprises
2020.050	Examen de la demande de baisse du prix de l'occupation du domaine public
2020.051	Commission extra-municipale d'aide sociale

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 JUILLET 2020**Émargements des conseillers municipaux :**

RODRIGUES David	PLANCHON Sandrine
VALENTIN Denis	FAGES Guylène
BERTRAND Jean-Luc	POUGET Valérie
DELTOUR Michel	CIPRIANI Patrick
POUGET Yves	MALAVIOLLE Roselyne
MAS Fabienne	PAGES SAMSON Mathilde
DE LEUS PORCHEROT Mélanie	SEGUIN Xavier